

HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION

(Honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire)

MANDAT SIMPLE

Prix de vente compris entre 0 € et 400 000 € 5 % TTC*(avec un minimum de 5000€)
Prix de vente compris entre 400 001 € et 600 000 4,5 % TTC
Prix de vente a partir de 600 001 € 4 % TTC

MANDAT EXCLUSIF

Prix de vente compris entre 0 € et 400 000 € 4 % TTC*(avec un minimum de 5000€)
Prix de vente compris entre 400 001 € et 600 000 3,5 % TTC
Prix de vente a partir de 600 001 € 3 % TTC

HONORAIRES MAXIMUM DE LOCATION

LOCATAIRE

ZONE TENDUE

Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail. 10€ TTC du M2

Honoraires d'état des lieux 3€ TTC du M2

ZONE NON TENDUE

Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail. 8€ TTC du M2

Honoraires d'état des lieux 3€ TTC du M2

BAILLEUR

Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail et d'état des lieux.

8% TTC secteur Métropole de Montpellier

10% TTC hors secteur métropole de Montpellier

HONORAIRES MAXIMUM BAUX COMMERCIAUX

Honoraires de visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail et de l'état des lieux

BAILLEURS
15% HT du loyer
charges comprises
annuel

LOCATAIRE
15% HT du loyer
charges comprises
annuel

HONORAIRES MAXIMUM DE GESTION

Honoraires de gestion : 7,2 % TTC du loyer mensuel charges comprises, secteur métropole de Montpellier
8,4 % TTC du loyer mensuel charges comprises, hors secteur métropole de Montpellier

Assurances locatives GLI : Loyers impayés 1,8 % TTC

Récapitulatif pour déclaration des revenus fonciers : 12 € TTC

Travaux ou intervention approuvés par le mandant : jusqu'à 350€ ttc de travaux : forfait 20€ ttc

Supérieur à 350€ ttc de travaux : 5% ttc sur le montant des travaux